



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-114

Séance du 17 décembre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Développement économique - Immobilier d'entreprises - Zone d'Aménagement Concerté de Laboutarié - Vente de 2 terrains à la SCI LA BRIQUETTERIE

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la Société Civile Immobilière LA BRIQUETTERIE, dont Monsieur Christophe CANTORO est le Président, souhaite se porter acquéreur de 2 terrains sur la Zone d'Aménagement Concerté, sise route de Réalmont, Commune de Laboutarié.

Ces parcelles cadastrées sous les n° 68 et 69 - section AH, d'une contenance respective de 2 401 et 2 387 m², seraient cédées à la SCI DE LA BRIQUETTERIE.

Le service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques ayant été saisi, il est proposé à l'assemblée de fixer le prix de vente à hauteur de 100 562 € HT, TVA sur coût total en sus (soit 120 674.4 € TTC).

La mutation sera réalisée dans un délai de 24 mois à compter de la date à laquelle la présente délibération deviendra exécutoire. A défaut, la Communauté de Communes retrouvera la libre disposition desdits terrains.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de céder lesdits terrains dans les conditions susvisées et autorise le Président ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX